



## Mur de grange bordant le jardin de mon voisin (non enduit).

Par **grandebrune**, le **13/04/2010 à 18:07**

Bonjour,

Voilà mon problème.

Nous avons une grange au fond de jardin, dont le mur du fond était entrain de s'écrouler.  
Mur qui borde le jardin de notre voisin de derrière.

Nous avons donc fait procéder à la reconstruction de celui ci, ainsi que la reprise de la toiture, et pose des gouttières.

Ce mur était en pierres traditionnelles à l'origine, nous l'avons fait refaire en aggloméré de ciment (faute de moyen).

Sur notre devis était aussi prévu au départ un enduit; mais que nous avons fait retirer toujours (faute de moyen).

Nous pensions être tranquille; en ayant paré au plus pressé, pour la reconstruction, et surtout pour la sécurité de notre voisin...

Mais; notre voisin vient de nous envoyer une lettre en RAR; nous demandant de tenir nos engagements, et de faire effectuer l'enduit le plus rapidement possible.

Nous précisant au passage qu'il a envoyé une copie de la lettre au maire de notre commune.

1°) Est on obligés de faire cet enduit??

2°) Et; si nous lui donnons l'autorisation; Peut on lui demander de le faire lui même??

je vous remercie par avance de vos conseils

Par **PCARLI**, le **14/04/2010 à 12:49**

Bonjour,

Faites vérifier par un professionnel du droit (voir mon blog) si le mur est entièrement sur votre propriété (1°) ou s'il est mitoyen (2°)

1°) Si le mur est entièrement sur votre propriété, vous pouvez lui répondre que vous assumez la sécurité du mur mais en aucun cas sa conformité à ses goût esthétiques personnels.

Vous pouvez lui proposer de l'autoriser à crépir à son goût mais à ses frais

Vous pouvez également lui proposer de lui céder un droit de mitoyenneté qui lui permettra d'appuyer des bâtiments sur le mur.

2°) Si le mur est mitoyen ? Savoureux car il aurait dû participer à la réfection de moitié !!!

Cordialement